S'IMPLANTER À SINGAPOUR



JANVIER 2018



En termes de compétitivité, Singapour est le quatrième centre financier au monde [Global Index des centres financiers mondiaux 2013] et accueille les plus grands noms du courtage d'assurance, de l'assurance offshore, et de la gestion des risques. L'actif total géré à Singapour a récemment franchi 1.000 milliards de dollars singapouriens.

LES AVANTAGES DE CRÉER UNE SOCIÉTÉ À SINGAPOUR

Une fiscalité compétitive

Pas de règles *CFC*, pas de taxe sur la plus-value de cession, pas d'ISF, pas de taxation des dividendes, un taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés de 17% et un taux de *GST* (TVA) de 7%, font de Singapour l'un des États les plus attractifs pour les entreprises et leurs dirigeants.

7.000 sociétés multinationales sont déjà implantées à Singapour.

Des exonérations et abattements

Différents abattements peuvent s'appliquer sur la base imposable des sociétés implantées à Singapour, pouvant aller jusqu'à une exonération des premiers 100.000 dollars singapouriens (*SGD*) de bénéfice les trois premiers exercices, suivie d'un abattement sur les 200.000 *SGD* de bénéfice suivants.

Célérité de la création de la structure juridique

La création d'une société de droit singapourien peut être commencée dès lors que la dénomination sociale souhaitée est libre, que le montant du capital social est choisi (à partir d'1 SGD) et que la copie du passeport des futurs associés (extrait kbis pour une personne morale), est transmise au Company Secretary. Après retour des documents à signer, l'enregistrement peut être effectif en quelques heures.

Infrastructures et Facilités

Élu Meilleur aéroport au monde en 2017, *Changi International* dessert 160 pays au quotidien.

Singapour regroupe plus de 120 banques commerciales permettant ainsi des levées de fonds à des taux autour de 1%.

La première langue officielle de Singapour est l'anglais, ce qui facilite toutes les démarches administratives, juridiques et financières.

Les fonctions de Company Secretary ainsi que celles de l'un des co-Directors doivent être obligatoirement remplies par un ressortissant singapourien ou une personne détenant la résidence permanente.

NOS SERVICES À SINGAPOUR

- Création de la structure

Assistance afin de remplir au mieux les formalités juridiques locales.

Collaboration avec un *Company* Secretary et co-Director singapourien, option avec ou sans siège social.

Assistance pour l'ouverture des comptes bancaires sociaux auprès d'établissements financiers locaux.

- Location de locaux

Signature du contrat de bail portant sur des locaux, et organisation du matériel nécessaire à l'activité.

- Conseil fiscal

Vérification des opérations envisagées par des avocats fiscalistes locaux et internationaux.

- Bookkeeping

Tenue des documents comptables et fiscaux.

- Comptabilité et liasse fiscale

Désignation d'un expert-comptable local habilité à déposer les liasses fiscales.

- Formalités de visa
- Licences professionnelles



Pan-asian International est une société à Singapour fondée par des juristes et fiscalistes français pour répondre aux besoins des expatriés à Singapour ou des personnes ne résidant pas à Singapour désireuses de réaliser une activité professionnelle en Asie, en toute sécurité d'un point de vue juridique et fiscal.

Pan-asian International Pte Ltd 150 Orchard Road, #07-02 Orchard Plaza, Singapore 238841 sg@pan-asian-international.com

« World's easiest place to

Singapour et Hong Kong sont réputés pour être des lieux facilitant l'entreprenariat.

Une société est créée en un maximum de trois jours ouvrables à Singapour et à Hong Kong.

Les locaux commerciaux sont disponibles et facilement pris à bail.

De plus, il existe des réglementations strictes concernant la protection de la propriété intellectuelle et divers modes de résolution des litiges sont disponibles.

Le système fiscal simple et favorable aux entreprises attire les investisseurs étrangers dans les deux pays.

Les deux pays rivalisent donc souvent dans les classements concernant la facilité de faire des affaires.

À cet égard, Singapour se démarque globalement et a été classé Meilleur endroit au monde pour faire des affaires dans le rapport "Doing Business 2016" de la Banque Mondiale (pour la 7ème année consécutive).

Singapour se porte beaucoup mieux quand il s'agit de faire respecter les contrats (1 procédure vs 22 à HK) et d'enregistrer une propriété (17 jours vs à HK 59).

Comparé aux 7 procédures et 38 jours de la région asiatique, il n'est pas surprenant que Singapour et Hong Kong soient très bien classés.